



Établissement Public de Coopération Culturelle

Conseil d'Administration EPCC L'Autre Canal
Séance du 3 février 2026
Extrait du registre des délibérations
DELIBÉRATION N°311-2026

Objet : Budget primitif 2026

Exposé des motifs :

Conformément à l'article R1431-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment sur le budget et ses modifications.

Aussi, afin de mener à bien le programme d'activités 2026 et permettre le bon fonctionnement de l'EPCC, le Budget Primitif 2026 présenté ci-après, est proposé au vote, sans reprise des résultats de l'année 2025.

SECTION D'EXPLOITATION	Rappel BP 2025 Voté avec reprise du résultat	%	Rappel BP+DM 2025	%	BP 2026	%	Variation 2025/2026
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 118 363,44 €	58,81%	2 118 363,44 €	58,73%	2 105 989,25 €	58,57%	-12 374,19 €
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 262 500,00 €	35,05%	1 262 500,00 €	35,00%	1 278 835,25 €	35,56%	16 335,25 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	80 750,00 €	2,24%	80 750,00 €	2,24%	86 197,35 €	2,40%	5 447,35 €
Chapitre 66 Charges financières	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	0,28%	10 000,00 €	0,28%	5 995,08 €	0,17%	-4004,92 €
Chapitre 68 Dotations aux provisions	0,00 €	0,00%	5220,49€	0,14%	783,07 €	0,02%	-4437,42 €
Chapitre 69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 042D Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 400,00 €	3,62%	130 400,00 €	3,61%	118 000,00 €	3,28%	-12 400,00 €
Chapitre D002 Déficit d'exploitation reporté	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	3 602 013,44 €	100,00%	3 607 233,93 €	100,00%	3 595 800,00€	100,00%	-11 433,93 €

Chapitre 013 Atténuation de charges	0,00€	0,00%	11 950€	0,33%	0,00€	0,00%	-11 950,00 €
Chapitre 70 Vente de produits, prestations de services	1 526 098,00 €	42,38%	1 527 123,00€	42,34%	1 682 036,42 €	46,78%	154 913,42 €
Chapitre 74 Subventions d'exploitation	1 763 192,00 €	48,95%	1 755 437,49 €	48,66%	1 780 359,58 €	49,51%	24 922,09 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	16 000,00 €	0,44%	16 000,00 €	0,44%	47 800,00 €	1,33%	31 800,00 €
Chapitre 76 Produits financiers	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	33 500,00 €	0,93%	33 500,00 €	0,93%	2604,00 €	0,07%	-30 896,00 €
Chapitre 78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 042R Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 000,00 €	2,30%	83 000,00 €	2,30%	83 000,00 €	2,31%	0,00 €
Chapitre R002 Excédent d'exploitation reporté	180 223,44 €	5,00%	180 223,44 €	5,00%	0,00 €	0,00%	-180 223,44 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	3 602 013,44 €	100,00%	3 607 233,93 €	100,00%	3 595 800,00 €	100,00%	-11 433,93 €
ECART RECETTES/DÉPENSES EXPLOITATION	0,00 €	X	0,00 €	X	0,00 €	X	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Rappel BP 2025 Voté avec reprise du résultat	%	Rappel BP+DM 2025	%	BP 2026	%	Variation 2025/2026
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	4 500,00 €	2,09%	4 500,00 €	2,04%	0,00 €	0,00%	-4500,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	128 451,89 €	59,48%	132 951,89 €	60,31%	59 000,00 €	41,55%	-73 951,89 €
Chapitre 26D Participations et créances rattachés à des participat°	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 15 Provisions pour risques et charges	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €

Chapitre 040D Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 000,00 €	38,43%	83 000,00 €	37,65%	83 000,00 €	58,45%	0,00 €
Chapitre D001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	215 951,89 €	100,00%	220 451,89 €	100,00%	142 000,00 €	100,00%	-78 451,89 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00%	4500,00 €	2,04%	24 000,00 €	16,90%	19 500,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 28 Amortissements des immobilisations	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Chapitre 040R Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 400,00 €	60,38%	130 400,00 €	59,15%	118 000,00 €	83,10%	-12 400,00 €
Chapitre R001 Excédent d'investissement reporté	85 551,89 €	39,62%	85 551,89 €	38,81%	0,00 €	0,00%	-85 551,89 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	215 951,89 €	100,00%	220 451,89 €	100,00%	142 000,00 €	100,00%	-78 451,89 €
TOTAL DES DÉPENSES + RECETTES EXPLOITATION + INVESTISSEMENT	3 817 965,33 €	X	3 827 685,82 €	X	3 737 800,00 €	X	-89 885,82 €

Ce budget primitif 2026, proposé en annexe au format règlementaire M4, s'inscrit dans la continuité et dans les éléments de contexte présentés dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 10 décembre 2025. Il tient par ailleurs compte des évolutions de l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1^{er} janvier 2026, notamment concernant les modifications de comptes et l'évolution relative à l'exercice des virements de crédits entre chapitres ; sur ce point, l'ordonnateur a désormais la possibilité, si l'assemblée délibérante l'en autorise, à réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Les crédits relatifs aux dépenses de personnel sont exclus du dispositif (article L.1612-28 du CGCT).

Il est présenté équilibré pour un montant total de **3 737 800,00€**, en diminution de 89 885,82€ par rapport au BP+DM 2025, en raison notamment de la non-intégration des résultats 2025, répartis de la manière suivante :

- **3 595 800,00€ pour la section d'exploitation**, en baisse de -11 433,93 € par rapport au BP+DM 2025
- **142 000,00€ pour la section d'investissement**, en baisse de -78 451,89€ par rapport au BP+DM 2025

Le détail ligne par ligne et en lecture analytique est annexé à la présente délibération.

Les éléments suivants sont à relever :

A. SUR LA SECTION D'EXPLOITATION

1. Concernant les charges à caractère général (chapitre 011)

Comparativement au BP+DM 2025, il est proposé une inflexion de -12 374,19€ pour un total de 2 105 989,25€ et une proportion de 58,57% du total du BP. L'ensemble de ces charges sont proposées en dynamique de reconduction avec l'enjeu de les contenir autant que faire se peut : prestations artistiques, locations mobilières, maintenance bâtementaire et technique, assurances, coûts de missions, achats de prestations extérieures... Il est à rappeler l'important effort réalisé ces trois dernières années sur la maîtrise de l'ensemble de ces charges.

On relève dans les points notables :

- l'intégration des charges de mise à disposition de 2 salariés de l'association L'OK3 vers l'EPCC jusqu'à fin 2026
- les charges bâtementaires nouvelles liées à la gestion de la Grande Halle et de la Halle Ouverte depuis le 1^{er} novembre 2025 (fluides, assurances...)
- les diverses prestations mobilisées au bénéfice de l'expérimentation de site L'Autre Canal-L'Octroi, notamment celles prévues pour se dérouler sous la Halle Ouverte

2. Concernant les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Sur l'assiette globale et par rapport au BP+DM 2025, il est proposé une inflexion de 16 335,25€ pour un total de 1 278 835,25€ et une proportion de 35,56% du BP. A l'instar des charges inscrites au chapitres 011, celles-ci font l'objet d'une maîtrise très rigoureuse sur leur ensemble (permanents, CDD, CDDU).

On relève dans les points notables :

- La traduction en année pleine des mesures actées dans l'accord relatif à la NAO 2025
- La rémunération en année pleine du coordinateur de l'événementiel, des partenariats et du mécénat compensée par la mise à disposition à titre onéreux d'un 0,5 ETP à l'association L'OK3 ainsi que par la baisse de 0,5 ETP de la mission de coordination des projets européens, reprise en CDD par la fédération Grabuge
- Une absence de provisions de crédits en vue de départs non anticipés
- Le maintien des primes aux salariés sur les modalités de l'année 2025, conformément aux modalités prévues par l'accord NAO 2025

Concernant les autres charges représentant les 5,87% restant du budget (charges de gestion courante - 65 - : redevances droits d'auteur / charges exceptionnelles - 67 - : crédits dédiés notamment à des remboursements de billets suite à des annulations de concerts / opérations d'ordre de transfert entre sections - 042D - = dotations aux amortissements), elles sont contenues à hauteur totale de 210 975,50 €, avec une variabilité quasi-nulle par rapport à l'année 2025.

3. Concernant les recettes

Les ventes de produits et prestations (chapitre 70) sont proposées pour un montant de 1 682 036,42€ représentant 46,78% du total du budget. Elles intègrent notamment les recettes de billetterie (7061) pour un montant à 830 848,85€, les recettes de bar (707) pour un montant de 378K€ et les recettes liées aux locations (7083) pour un montant de 341 420,85€. Elles sont en augmentation notable, en raison essentiellement de la nouvelle mission unifiée de location de l'ensemble des espaces L'Autre Canal-L'Octroi/Nancy.

Les contributions et subventions d'exploitation (chapitre 74) sont proposées pour un montant de 1 780 359,58€ soit 49,95% du total du budget. Elles intègrent les contributions statutaires et subventions complémentaires de la Ville de Nancy (compensation de loyer, Mieux Produire Mieux Diffuser, aide à l'expérimentation projet de site L'Autre Canal-L'Octroi/Nancy), de la Région Grand Est et de l'Etat/DRAC Grand Est (Mieux Produire Mieux Diffuser et appels à projets divers) ; Elles comprennent par ailleurs des soutiens complémentaires de la part du Département, de la Métropole, de la SACEM, du CNM et l'ensemble des aides sollicités dans le cadre des divers appels à projets.

Les autres produits de gestion courante (75) sont proposés à hauteur de 47 800€, correspondant à la part salariale des Tickets Restaurant ainsi qu'au mécénat et au sponsoring.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042R) sont proposées pour un montant de 83 000€, correspondant à la reprise sur les subventions d'investissement.

Le résultat d'exploitation n'est de fait pas comptabilisé sur le chapitre D002 ; il le sera à l'occasion du Budget Supplémentaire prévu pour être proposé au vote du CA à l'occasion de la séance de mai prochain.

En termes de traduction analytique de ces éléments sur les 8 facettes du projet artistique, culturel et territorial, on peut noter :

- **Ondes Infinies** : maintien de la diffusion à un niveau d'activité important, permettant une marge positive substantielle toutefois plus prudente que celle prévue pour 2025 (charges stables et prévision de recettes moindre).
- **Bon Moment et Amours d'Été** : maintien des 2 événements avec une inflexion sur Bon Moment, doté de crédits moindres et avec un test de gratuité totale pour cette édition 2026, très orientée autour de la vie du site, des pratiques amateurs et de la valorisation de l'action culturelle (marge négative identique à celle de 2025).
- **Nouvelles Vagues** : actions en faveur de la jeunesse confortées avec davantage de charges et de produits et une marge positive consolidée.
- **Echappées Sonores** : par prudence, baisse des ressources entraînant une légère baisse des charges pour une marge nulle, moins importante qu'en 2025. Le cap reste cependant le même en termes d'ambition qualitative d'actions prévues.
- **Boussole** : très faible baisse des charges corrélée à une augmentation des recettes, notamment sur le volet création avec une marge positive consolidée.
- **Confluences** : faible augmentation des charges pour les nouvelles actions IECE et de site prévues et augmentation des ressources pour une marge positive maintenue à son niveau du BP 2025.
- **Passerelles** : augmentation des charges liées à l'activité événementielle et locative des espaces, avec conséquemment une augmentation des recettes liées, pour une marge confortée.

B. SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A cette étape du BP, les prévisions d'investissement portent essentiellement sur l'acquisition du matériel inscrit dans la demande d'aide au CNM formalisée et validée en 2025 :

- 4 caméras de vidéoprotection pour les espaces accueil studios
- un dispositif d'alerte et d'alarme PPMS (plan particulier de mise en sûreté)
- des gilets vibrants en faveur des personnes sourdes et malentendantes

En complément, des crédits sont prévus pour :

- l'acquisition de téléphones portables professionnels pour l'équipe permanente
- du mobilier de bureaux pour l'espace d'accueil des usagers
- l'acquisition de la table banquet prévue pour être installée sous la Halle Ouverte
- du remplacement de matériel informatique obsolète

Ces crédits sont inscrits au chapitre 21 pour un total de 59 000,00€, représentant 41,55% du total.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (040D en dépenses pour 83K€ et 040R en recettes pour 118 000€) représentent les reprises sur les subventions d'équipement et les amortissements.

Sans report du résultat d'investissement, le total de la section est proposé à hauteur de 142 000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :

- de valider le Budget Primitif 2026 de l'EPCC L'Autre Canal
- d'autoriser le directeur à réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 12) et des opérations d'ordre de transfert entre sections (article L.1612-28 du CGCT)
- d'autoriser le directeur de l'EPCC à effectuer toutes démarches utiles en vue de l'obtention de subventions de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole, des communes et de tout autre organisme public et privé pour le financement de projets prévus au Budget Primitif 2026

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Étaient présents pour le vote : Monsieur Bertrand MASSON, Madame Véronique ERNEST, Monsieur Hocine CHABIRA, Monsieur Philippe MORENVILLIER, Madame Florence FORIN, Madame Elise SERVERIN, Monsieur Claude-Jean ANTOINE, Monsieur Yves COLOMBAIN, Monsieur Vincent RULOT, Madame Alice CHATARD, Monsieur Bertrand BIANCHINI.

Avaient donné procuration écrite pour le vote : à Monsieur Bertrand MASSON, Madame Danièle NOEL ; à Monsieur Yves COLOMBAIN, Madame Emmanuelle CUTTITTA.

Fait à Nancy le 3 février 2026

Bertrand MASSON
Le Président

Bertrand BIANCHINI
Le Secrétaire de séance